

Animation/mobilisation
Economie de ressources
Consommation/production responsable
Prévention/gestion des déchets
Réemploi/réparation/réutilisation
Recyclage et valorisation organique

ANIMATEUR(TRICE) ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE(EIT)

ANIMATION MOBILISATION

Le/la chargé(e) de mission met en place et anime la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale sur le territoire.

L'Ecologie Industrielle Territoriale est un levier de l'Economie Circulaire à destination des entreprises et des collectivités qui vise à optimiser les flux de matières, d'énergies et de personnes sur un territoire donné via des synergies inter-entreprises.



SES ACTIVITÉS

L'animateur(trice) a en charge la définition et la conduite de la démarche d'écologie industrielle territoriale avec une triple perspective :

- identifier et faciliter les synergies entre les acteurs économiques,
- rechercher et accompagner la création d'activités locales, ancrées sur le territoire, en lien avec l'économie circulaire, la sobriété, la réduction des gaspillages, les circuits courts,
- définir et mettre en place des outils de suivi et d'évaluation des actions.

L'animateur(trice) se doit d'aider à la concrétisation de synergies et d'évaluer les bénéfices socio-économiques et environnementaux des synergies misent en œuvre.

Pour mener à bien sa mission, l'animateur(trice) s'appuie sur le centre de ressources régional sur l'EIT. Ce centre met en réseau et accompagne tous les chargés de mission EIT de la Région en apportant son expertise : formation, partage de retours d'expériences, mise en réseau des animateurs, veille réglementaire, suivi des synergies, évaluation de la démarche.

De plus, l'animateur(trice) se constitue un réseau extérieur à la région afin d'identifier les pratiques et expériences qui pourraient être dupliquées sur le territoire.

Le pilotage stratégique de son projet est assuré par un comité, réunissant des représentants des différents acteurs socio-économiques, auquel l'animateur(trice) aura à proposer un plan d'actions précisant les ressources nécessaires associées et à présenter régulièrement son état d'avancement ainsi que les propositions d'évolution des orientations d'origine jugées utiles. La mise en œuvre opérationnelle des actions retenues (suivi budgétaire compris) est de la responsabilité de l'animateur(trice).

L'animateur(trice) doit également communiquer sur la démarche en :

- Créant des outils de communication afin de promouvoir ses actions
- Mettre en œuvre des outils de suivi efficaces et les tenir à jour
- Effectuer une veille réglementaire
- Rédiger les comptes rendus

L'animateur(trice) doit être rapidement identifié(e) sur le territoire comme un référent en matière d'écologie industrielle.

LES STRUCTURES :

- Collectivités (région, département, agglomération...), principalement la fonction publique,
- Associations...
- Chambres de commerce et d'industrie

Compétences requises

COMPÉTENCES TECHNIQUES

- Très bonne capacité d'animation (conduite de réunion, développement de partenariats, animation de réseaux, animation groupes de travail)
- Management de projet (suivi administratif et financier, planification, organisation, priorisation d'actions...)
- Compétences sur l'environnement (déchets, énergie, zéro waste, économie circulaire...)
- Compréhension des enjeux du secteur industriel.

APTITUDES PROFESSIONNELLES

- Autonomie, esprit d'initiative et force de proposition
- Très bonne capacité pédagogique, d'expression et d'argumentation écrite et orale, afin de convaincre et fédérer, sens du contact
- Esprit d'initiative, curiosité, proactivité
- Sens du travail en équipe.



Le profil

DIPLÔME REQUIS

- Bac +3/+5 en écologie industrielle/ingénierie de projet/ économie circulaire/développement durable/déchets
- Connaissances du monde de l'entreprise et des filières REP/ filières de traitement des déchets
- Connaissance du tissu économique de son territoire
- Maîtrise des outils bureautiques
- Utilisation des réseaux sociaux.

Formations possibles à proximité



- **Université Bretagne Sud** – Master en Ecologie Industrielle et territoriale
Lorient (56) - **02 97 87 46 47**
- **UniLasalle** – Bruz (35)- **02 99 05 88 00**
Bachelor Environnement et Développement durable
MS en Economie Circulaire
Ingénieur en génie de l'environnement
- **Ecole supérieure de commerce et de gestion** - ESG - Rennes (35) **02 99 05 94 31**
- **Ecole supérieure de gestion et de commerce** – Rennes School of Business
Rennes (35) - **02 99 54 63 63**

POUR S'INFORMER

- www.orientation-environnement
- www.emploi-territorial.fr
- www.bretagne.ademe.fr
- www.ecologie.gouv.fr
- www.studyrama.com
- www.gref-bretagne.fr
- www.ideo-bretagne.fr
- www.onisep.fr
- www.cress-na.org



■ RÉMUNÉRATION ET DÉBOUCHÉS

SALAIRE

Si il/elle est Titulaire de la fonction publique (catégorie A) ou contractuel, le salaire d'un administrateur(trice) d'animation dépend de la grille indiciaire de la fonction publique et du régime indemnitaire. Si il/elle est travaille pour d'autres structures que la fonction publique , le statut peut être différent Entre 1800 € brut/mensuel et 2700€ brut/mensuel